AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

213C1584
FR0010641449-FS0617-DER17

18 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (article 234-10 du règlement général)

AGROGENERATION

(Alternext)

1. Par courrier reçu le 16 octobre 2013, la société à responsabilité limitée par actions de droit chypriote Konkur Investments Limited[1] (Konkur) (10th Floor, Office 1002, Nicoalou Pentadromos Centre, Thessalonikis Street, 3025 Limassol, Chypre) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 octobre 2013, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société AGROGENERATION et détenir 57 264 394 actions AGROGENERATION représentant autant de droits de vote, soit 62,00% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'un apport en nature, par la société Konkur, de l'intégralité des titres de la société Harmelia Investments Limited[3]qu'elle détenait, au profit de la société AGROGENERATION[4], lequel a notamment été rémunéré par l'émission de 57 264 394 actions au profit de Konkur.

 Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 57 264 394 bons de souscription d'actions (BSA), exerçables jusqu'au 16 octobre 2016 et pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,05 € par bon, à un maximum de 2 496 268 actions AGROGENERATION.

2. Le franchissement en hausse par Konkur, des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société AGROGENERATOIN a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans D&I 213C1416 mise en ligne sur le site de l'AMF le 23 septembre 2013.

[1] Société contrôlée par SigmaBleyzer Southeast Growth Fund IV, C.V., un *limited partnership* de droit néerlandais (« SBF IV »), lui-même géré par son *General Partner* SIGMA-UGF IV, L.L.C., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Delaware (Etats-Unis) et membre du groupe SigmaBleyzer Investment Group LLC. SigmaBleyzer Investment Group LLC est un investisseur en capital investissement qui a été créé par MM. Lev et Michael Bleyzer, présent en Ukraine depuis 1994. SigmaBleyzer Investment Group LLC gère environ un milliard de dollars US répartis entre six fonds dont SBF IV, et investit principalement en Ukraine, Roumanie, Kazakhstan et Texas. Parmi les investisseurs de SBF IV figurent Goldman Sachs, UBS, LVMH-Groupe Arnault, LCF Edmond de Rothschild, Paris-Orléans, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement et KIA (*Kuweit Investment Authority*).

[2] Sur la base d'un capital composé de 92 361 928 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Société contrôlée à 100% par la société Konkur.

[4] Cf. communiqués de la société AGROGENERATION en date du 3 mai 2013 et du 11 octobre 2013.